

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est tenue le 3 décembre 2012, avant la séance, la Société RDC qui gère la carrière du Malpas, est venue présenter le projet de carrière à Fordamon, en présence des riverains.

Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

**Honoraires** pour la création de 2 lotissements aux Placettes: le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (A. Cherpeau) autorise le maire à signer la convention d'honoraires avec le cabinet Cros-Saunal pour 37.067,17 € TTC

### **Lotissement des Placettes Sud:**

**montant des travaux prévus** tranche ferme: 88.315 € TTC, tranche conditionnelle: 29,589,04 € TTC

**alimentation Basse Tension** montant du devis 21.666,31 € HT dont 30% à la charge de la commune

**éclairage public:** montant de l'opération 15.612, 14 € HT dont 50% à la charge de la commune  
A l'unanimité le conseil municipal approuve le projet et son financement, autorise le maire à signer le permis d'aménager, et à effectuer les démarches nécessaires

### **Lotissement des Placettes Nord**

**montant des travaux prévus:** tranche ferme 140.433,42 € TTC, tranche conditionnelle:26.474,06 € TTC

**alimentation Basse Tension** montant du devis: 24.728,85 € HT dont 30% à la charge de la commune

**éclairage public:** montant de l'opération 5.714,07 € HT dont 50% à la charge de la commune

**installation d'un poste de refoulement** pour les eaux usées: coût des travaux:28,632,24 € TTC  
Le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (A. Cherpeau);approuve le projet et son financement, autorise le maire à signer le permis d'aménager et à effectuer toutes les démarches nécessaire

Dans le cadre de la création de ces 2 lotissements, la commune est tenue d'élaborer des dossiers réglementaires portant sur la gestion des eaux pluviales, à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition du BLG ENVIRONNEMENT pour un montant de 8.252,40 € TTC et autorise le maire à signer le devis

A l'unanimité le conseil municipal décide de réaliser l'extension des réseaux eaux usées et AEP pour la desserte des terrains Vermerie et Calmejane pour 20.773,32 € TTC et le déplacement du réseau d'assainissement dans le terrain Lacaze pour 9.505,21 € TTC

Enfouissement réseau téléphonique à Besse : devis de 8.746,78 € TTC, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce devis et autorise le maire à passer la commande et à signer la convention relative à ces travaux

**Adhésion au SCOT de la CABA** de la communauté de communes: par 14 voix pour et 1 abstention( B.Viprey) le conseil municipal décide de modifier les statuts de la communauté de communes pour lui permettre d'adhérer au syndicat mixte chargé du SCOT

Monsieur le maire présente au conseil municipal qui les accepte, et l'autorise à les signer,plusieurs conventions:

-mise à disposition de personnel à l'association Familles Rurales

-mise à disposition de personnel au collègue

-convention de prestation de service avec le centre de gestion de la FPT pour aide au recrutement

A l'unanimité le conseil municipal entérine la décision du maire de renoncer aux droits de préemption sur plusieurs ventes d'immeubles ou de terrains

A l'unanimité le conseil municipal accepte de porter à 1,05 €/m<sup>3</sup> le montant de la redevance assainissement à compter du 1/1/2013

**Les décisions modificatives** du budget communal et du budget eau et assainissement sont approuvées à l'unanimité

**Attribution de subventions complémentaires:**

- 1.000 € à Familles Rurales accordés à l'unanimité

-3.000 € au Hand-Ball St Mamet accordés par 13 voix pour, 1 abstention (P. Labouygues) et 1 vote contre (B. Viprey)

Mr le Maire fait part au conseil municipal du rapport de la commission d'appel d'offres concernant la proposition retenue pour **l'achat d'un tracteur**, il s'agit de celle de Cantal Loisirs pour 15.375 € TTC

**Etude de besoins pour une micro-crèche**, le conseil municipal par 14 voix pour et 1 abstention (P. Verdier), autorise le maire à soutenir la démarche de Familles Rurales auprès de la Communauté de Communes

**Réseaux lotissements privés**: un cahier des charges a été élaboré et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal